



# CAP LOCALES DU 15/02/2013

*MOUVEMENT LOCAL B ET C AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2013*

## COMPTE-RENDU

Les CAP locales concernant le mouvement de mutations locales des agents B et C de la Filière Gestion Publique au 1<sup>er</sup> avril 2013 se sont tenues le vendredi 15 février 2013 à la DDFiP de LAON.

Les documents fournis par l'Administration indiquent que sur les 42 implantations de la filière Gestion Publique (dont ERD), 8 services affichent un « surnombre » d'effectif, 14 sont à l'équilibre, 11 ont un sous-effectif allant jusqu'à - 0,5 agent et 9 ont un sous-effectif compris entre - 0,6 et - 1,4 agents. Tous ces chiffres s'entendent avant suppressions d'emplois du 1<sup>er</sup> septembre 2013 et en prenant en compte les départs en retraite connus qui interviendront d'ici cette date.

En outre, 3 postes connaissent une situation très difficile : la Trésorerie d'ANIZY LE CHATEAU, la Trésorerie de GUIGNICOURT et l'ERD, avec respectivement - 1,3, - 1,2 et - 1,4 agents. La CGT Finances Publiques 02 a déploré tout particulièrement le sous-effectif de l'ERD, structure extrêmement utile pour tous les autres services de la Filière Gestion Publique.

De manière générale, on constate toujours qu'une large proportion des demandes de mutations internes sont déposées par des agents souhaitant rejoindre la résidence de SAINT QUENTIN. Aucun d'entre eux n'obtient satisfaction pour ce mouvement.

En séance, l'Administration nous a précisé que les mutations étaient proposées dans le respect de deux règles : la règle de l'ancienneté de la demande pour celles antérieures au 01/01/2012 et la règle de l'ancienneté administratives pour celles à compter du 01/01/2012.

Par ailleurs, elle a indiqué la volonté de la DG d'affecter les agents sur des postes correspondants à leur grade (fin de la banalisation des postes B et C dans le FGP).

### **POINTS SPECIFIQUES SUR LA CAPL N°2 - CONTROLEURS**

Le mouvement comportait 17 demandes de mutation interne et 2 arrivées extérieures au département.

Sur les 19 demandes, seulement 3 agents obtiennent satisfaction et aucun sur leur premier choix. La Direction n'affecte jamais sur les services déficitaires tant que le déficit n'atteint pas au moins - 1.

Nous sommes intervenus sur la situation d'un contrôleur arrivant de l'extérieur, qui n'avait obtenu satisfaction qu'à hauteur de son 9<sup>ème</sup> vœux, et nous sommes parvenus à lui obtenir son 7<sup>ème</sup> vœux.

Par cascade, notre intervention permet par ailleurs à une agente C d'obtenir sa mutation en interne. L'Administration s'était tout d'abord refusée à affecter l'agente C sur un poste B et le contrôleur sur un poste C, mais a finalement accédé à notre demande à titre exceptionnel car la mutation du C permettait également de résorber une grosse partie du sureffectif de sa résidence d'origine.

Lors du vote, les élus de la CGT Finances Publiques se sont abstenus sur ce mouvement local pour les Contrôleurs en raison du trop grand nombre d'agents n'ayant pas obtenu satisfaction.

### **POINTS SPECIFIQUES SUR LA CAPL N°3 - AGENTS**

Le mouvement comportait 12 demandes de mutation interne au département et 1 arrivée extérieure au département. 3 agents seulement obtiennent satisfaction, 1 seul pour son 1er choix (il s'agit de l'agent ayant bénéficié de la cascade après mouvement, provoquée par l'intervention en CAPL n°2).

Comme pour la CAPL n° 2 et pour la même raison, les élus de la CGT Finances Publiques se sont abstenus lors du vote sur ce mouvement local C.

*A SOISSONS, le 15 février 2013.*

*Les élus CGT Finances Publiques des CAPL n°2 et n° 3.*